RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Blancs-Coteaux

MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX
51130 (MARNE)

ARRÊTÉ N° 2026 - 386

Portant sur :
Fermeture du site d'escalade lieu-dit Bailly
VERTUS

Le Maire de BLANCS-COTEAUX,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213.4 ;

VU le code pénal, et notamment l'article R610-5 ;

Considérant qu'en raison de l'intervention des agents forestiers de la commune de BLANCS-COTEAUX pour l'abattage d'arbres afin de sécuriser le site d'escalade,

Il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.

ARRÊTE

Article 1 - du lundi 16 novembre 2026 au vendredi 20 novembre 2026 :
- Fermeture temporaire de l'ensemble du site d'escalade dit "les Falaises", cadastré ZP22 et ZP23 lieu-dit Bailly ;
- Le chemin rural dit "des Falaises à Cormont" sera fermé à la circulation durant l'abatage des arbres ;

Article 2 - La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :
Les services techniques de la commune

Article 3 - Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 - Madame la directrice générale des services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la règlementation en vigueur.

Article 5 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'état.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Services de gendarmerie d'AVIZE et VERTUS
- Chef de corps des sapeurs-pompiers
- Services techniques de la collectivité
- Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
- Comité Territorial Marne Ardennes Montagne et Escalade
- Office National des Forêts
- Ligue pour la Protection des Oiseaux

Fait à BLANCS-COTEAUX
Le jeudi 05 novembre 2026
Le Maire, Pascal PERROT

MAIRIE DE BLANCS-COTEAUX (MARNE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE